

## Informations sur la transfusion sanguine

*Vous (ou votre enfant) ferez bientôt l'objet, au sein de notre hôpital, d'un traitement ou d'une intervention qui nécessitera peut-être une transfusion sanguine. Ce procédé peut également se révéler indispensable en raison d'une maladie ou d'une affection déterminée.*

*Grâce à cette brochure, nous souhaitons vous expliquer ce qu'est précisément une transfusion sanguine. Si, après l'avoir lue, vous avez encore des questions, n'hésitez pas à les poser à votre médecin traitant.*

### Qu'est-ce qu'une transfusion sanguine ?

Un produit sanguin est administré par perfusion (= baxter). Ce produit sanguin, provenant d'un donneur de sang, circule dans l'organisme du patient via les veines.



### Pourquoi une transfusion sanguine est-elle nécessaire ?

Si le patient présente une carence grave d'un ou plusieurs composants du sang, le médecin peut décider de combler cette carence.

Votre médecin traitant vous prescrira **uniquement avec votre consentement** une transfusion sanguine (*sauf en situations d'urgence*).

Votre médecin vous informe également :

- des motifs de la transfusion sanguine ;
- des risques associés à votre transfusion sanguine ;
- des risques qu'entraîne le refus d'une transfusion sanguine.

### Une transfusion sanguine est-elle sans danger ?

Le Service du Sang de la Croix-Rouge de Flandre a pour principale mission la mise à disposition, pour les hôpitaux de Flandre, de produits sanguins en quantité suffisante et ne présentant aucun danger.

Comme le prescrivent les législations belge et internationale, des consignes rigoureuses de qualité et de sécurité sont respectées lors de la collecte et du traitement des produits sanguins.

### Deux points essentiels : la sélection des donneurs et les tests réalisés sur le sang des donneurs.

- Seuls des individus sains peuvent devenir donneurs de sang. Lors de chaque don, le donneur est minutieusement examiné par un médecin.
- Les donneurs donnent leur sang bénévolement et ne reçoivent aucune indemnité financière.

### Tests effectués sur le sang collecté :

- Deux types de virus de la jaunisse (hépatite B et C)
- La syphilis, une maladie sexuellement transmissible
- Le VIH (type 1 et 2) qui peut être responsable du sida
- Un bilan hématologique général qui donne un bon aperçu de l'état de santé du donneur.

S'il apparaît que le sang est peut-être contaminé, il est détruit. Malgré toutes ces précautions, un risque minime de contamination lors d'une transfusion sanguine subsiste.

La présence des agents pathogènes n'est parfois pas encore décelable ou la quantité de virus dans le sang est tellement minime qu'il ne peut être détecté lors d'une prise de sang.

En outre, il peut arriver qu'un agent pathogène encore inconnu ou ne faisant pas l'objet de tests soit présent dans le sang. En hôpital également, certaines mesures de précaution sont soumises à une obligation légale. Non seulement dans le labo, mais également dans le service de soins.

### Un sang qui vous convient

Il est important que vous receviez un produit sanguin qui vous convient.

C'est la raison pour laquelle nous prélevons tout d'abord un échantillon sanguin afin de déterminer votre groupe sanguin (type A, B, AB, O) et votre facteur rhésus (positif, négatif). Cela se produit deux fois (sauf en situations d'urgence).

Lorsque nous connaissons votre groupe sanguin, nous lui faisons correspondre un produit sanguin. En effet, chez certaines personnes, les anticorps vont « combattre » les cellules sanguines étrangères.

En labo, ce phénomène est perceptible lorsque votre sang est mélangé au sang collecté (*cela s'appelle une épreuve de compatibilité*). Si le résultat de cette épreuve de compatibilité est « défavorable », nous devons répéter ce test avec une autre unité de sang. Tenez compte du fait que ce processus peut durer plus longtemps avant que nous ne trouvions un produit sanguin adapté.

### Effets indésirables

Il peut arriver que des effets indésirables surviennent **durant ou après la transfusion**.

C'est la raison pour laquelle il est important que le personnel infirmier puisse vous surveiller. **Ne quittez JAMAIS le service durant la transfusion.**

#### Comment reconnaître des effets indésirables ?

- fièvre
- tremblements
- démangeaisons
- teint rouge

Un traitement médicamenteux peut remédier à ces effets indésirables. Le médecin décide alors si la transfusion doit être interrompue ou arrêtée. Des réactions graves surviennent rarement car le produit sanguin est aussi « adapté » que possible. Si vous vous sentez mal depuis la transfusion sanguine, n'hésitez pas à le signaler. Si, quelques jours après la transfusion, vous ne vous sentez pas bien, vous présentez un ictère ou des urines foncées, consultez votre médecin traitant.

### Puis-je refuser une transfusion sanguine ?

Vous pouvez toujours vous opposer à une transfusion sanguine. Il existe toutefois peu d'alternatives à ce procédé. Il arrive même que certain(e)s traitements ou interventions ne puissent pas être réalisé(e)s sans transfusion sanguine. Le refus d'une transfusion sanguine peut constituer un grand risque et des alternatives ne sont souvent pas disponibles. Discutez à temps avec votre médecin de vos souhaits en la matière.





## CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ En cas de transfusion sanguine (exclusivement durant ou après une opération)

Je soussigné(e) .....

Adresse .....

.....

Nom : .....

ÉTIQUETTE PATIENT(E)

Date de naissance : .....

autorise le médecin traitant à procéder à une transfusion sanguine :

- Je certifie que le médecin traitant ou un collaborateur qualifié à cet effet m'a donné des explications verbales (avantages et inconvénients éventuels, autres possibilités éventuelles) sur
  - le traitement proposé ;
  - les éventuels avantages et/ou inconvénients de la thérapie ;
  - les éventuelles autres possibilités ;
  - les chances de guérison ;
  - les éventuels problèmes durant la période de thérapie ainsi que les éventuelles complications, notamment une infection ;
  - les éventuelles conséquences en cas d'arrêt du traitement.
- Je confirme avoir pu poser des questions supplémentaires et avoir reçu une réponse suffisante à ce sujet.
- J'ai reçu la brochure d'information visant à corroborer les explications orales déjà obtenues et je confirme l'avoir lue.
- Ce document est valable maximum un an à partir de la date de signature

Date : ..... / ..... / .....

Heure<sup>4</sup> : .....

Nom du/de la patient(e) ou de son/sa représentant(e) légal(e) :

.....

Le signataire est (\*cocher ce qui convient) :

- le patient
- un représentant désigné par le patient<sup>1</sup>
- l'administrateur des biens de la personne<sup>2</sup>
- le partenaire cohabitant
- un enfant majeur
- un parent
- un frère/une sœur majeur(e)
- un médecin<sup>3</sup>

**Signature**

Date : ..... / ..... / .....

Heure<sup>4</sup> : .....

Nom/signature du médecin :

<sup>1</sup> Est en possession d'une procuration écrite

<sup>2</sup> Peut présenter une procuration du juge de paix.

<sup>3</sup> En cas d'urgence ou en l'absence d'une des personnes précitées.

<sup>4</sup> Il convient d'indiquer l'heure si le patient reçoit un consentement éclairé le jour de la procédure.